



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

MERCREDIS en Demi-journées Matinées **St EXUPÉRY maternelle**

Enfants nés en 2014-2015-2016 (de la Petite section à la Grande section)

LIEU

- L'accueil de loisirs est situé dans l'école de Saint Exupéry Élémentaire, rue St Exupéry, quartier de la Blocarde.

EFFECTIF

30 enfants

INSCRIPTION ET HORAIRES

Inscription possible à la demi-journée, uniquement le matin

L'accueil périscolaire fonctionne de : 7H30 à 12H30

ACCUEIL

Les enfants sont pris en charge :

- sur l'accueil périscolaire de St EXUPÉRY Maternelle : 7H30 - 9H00 / 12H00 – 12H30

ENCADREMENT

1 directeur, 1 animateur pour 12 enfants. L'équipe d'animation est composée de personnels permanents, diplômés par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

ACTIVITÉS PROPOSÉES

L'accueil périscolaire axera ses projets sur des activités manuelles, des jeux de coopérations, des jeux d'éveils et des ateliers de psychomotricité...

INFORMATIONS

Durant l'accueil périscolaire l'enfant doit être muni d'affaires marquées à son nom, avoir une tenue adaptée à ses activités ainsi qu'une paire de basket

SANTÉ

Si l'enfant est en Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) : les familles devront fournir le premier jour sur l'accueil de loisirs une trousse avec le traitement de l'enfant, en ayant pris soin de vérifier la date de validité des médicaments.

TARIFS

Maternels :

0,50% du quotient familial par enfant et par ½ journée (avec un minimum de 1,50€ par enfant et par demi-journée pour un quotient familial compris entre 0 et 300€)

LE PAIEMENT

L'inscription de chaque famille donne lieu à l'ouverture d'un compte familial.

Une facture est expédiée au titulaire du compte entre le 5 et le 10 chaque mois, elle précise le montant des réservations faites, les consommations du mois précédent et le montant à régler.

TOUTE RÉSERVATION NON ANNULÉE SERA FACTURÉE

Extrait du Règlement Intérieur Général.

L'inscription pourra être modifiée ou résiliée. Les formalités sont à accomplir auprès du Guichet Famille à J-5.

Un ou plusieurs mercredis peuvent être annulés par mail au guichet.famille@mairie-hyeres.com ou par le kiosque guichetfamille.hyeres.fr ou par courrier, remis au Guichet Famille dans les délais impartis (la date du mail *ou la date de remise au Guichet Famille servira de date de référence*)

Guichet Unique

Mairie d'Hyères. 12, av Joseph Clotis

04.94.00.79.68 – 04.94.00.79.27

Du lundi au vendredi_ (fermé le jeudi de 8H30 à13H30)

Hors vacances scolaires : 8h30-17h

Vacances scolaires : 8h30-12h et 13h30-17h

Plateforme télé-service : guichetfamille.hyeres.fr

Mail : guichet.famille@mairie-hyeres.com